

Carrefour: L'ancien PDG renonce à son indemnité de départ

ENTREPRISE Soit 3,9 millions d’euros sur une rémunération de 13,17 millions d’euros pour 2017...

B.D. avec AFP |  Publié le 16/06/18 à 12h42 — Mis à jour le 16/06/18 à 12h42



Georges Plassat, le 3 novembre 2015. — ROMUALD MEIGNEUX/SIPA

L’ancien PDG de Carrefour Georges Plassat a renoncé à son indemnité de départ, qui avait été jugée « choquante » par le gouvernement, ont annoncé ce samedi le groupe de distribution et le patronat.

Il a « décidé de renoncer à l’application de la clause de non-concurrence qui lui avait été octroyée et donc au versement de l’indemnité de départ correspondante », soit 3,9 millions d’euros, précise Carrefour dans un communiqué. L’ancien dirigeant a pris cette décision « en raison de l’incompréhension qui entoure les conditions financières de son départ », poursuit Carrefour.

Une « version renforcée du code de gouvernement d’entreprise » publiée

Les actionnaires de Carrefour avaient voté vendredi à 68 % l’octroi à Georges Plassat d’une [rémunération de 13,17 millions d’euros pour 2017](https://www.20minutes.fr/economie/2290583-20180615-honteux-assemblee-generale-carrefour-remuneration-ancien-pdg-actionnaires-passe-tres-mal) (<https://www.20minutes.fr/economie/2290583-20180615-honteux-assemblee-generale-carrefour-remuneration-ancien-pdg-actionnaires-passe-tres-mal>) . Cette somme comportait près de 4 millions d’euros d’indemnité de départ sous forme d’un engagement de non-concurrence. Cette clause devait en théorie assurer que Georges Plassat ne devienne pas dirigeant d’un groupe concurrent de Carrefour, un cas de figure pourtant peu probable compte tenu de son âge (68 lors de son départ à la retraite) et de ses problèmes de santé.

Le ministre de l’Economie, Bruno Le Maire, a sommé ce samedi le patronat de [prendre des « mesures fortes »](#)

(<https://www.20minutes.fr/politique/2290943-20180616-indemnites-ex-patron-carrefour-maire-demande-mesures-fortes-patronat>) et jugé la rémunération de Georges Plassat « choquante ». L’Association française des entreprises privées (Afed) et le Medef ont annoncé de leur côté qu’ils publieraient de leur côté « une version renforcée du code de gouvernement d’entreprise dans les prochains jours » afin d’éviter les écarts constatés récemment.

Paris, le 16 juin 2018

L’Afed et le Medef annoncent la prochaine révision du code Afep-Medef

L’Afed et le Medef ont apporté leur soutien au Haut comité de gouvernement d’entreprise (HCGE) qui a interrogé le groupe Carrefour sur les modalités de rémunération de M. Georges Plassat. Celui-ci a autorisé l’Afed et le Medef à indiquer qu’il avait renoncé à sa clause de non concurrence et qu’il en avait informé le conseil d’administration de Carrefour.

Le HCGE a ainsi démontré l’efficacité et l’indépendance de la régulation du code de gouvernement d’entreprise.

L’Afed et le Medef rappellent qu’une consultation en vue de la révision du code vient de s’achever. Ils annoncent qu’ils publieront une version renforcée du code de gouvernement d’entreprise dans les prochains jours. Celle-ci intégrera des recommandations de nature à éviter les écarts constatés récemment.

 **MEDEF** 
@medef



[COMMUNIQUE] L’[@Afed_](#) et le [@medef](#) annoncent la prochaine révision du code Afep-Medef. cc [@BrunoLeMaire](#)

10:28 - 16 juin 2018

 1  Voir les autres Tweets de MEDEF

 **MOTS-CLÉS** : [indemnités](#), [polémique](#), [Bruno Le Maire](#), [Politique](#), [carrefour](#), [Economie](#)

20 MINUTES

- Plan du site
- Notre charte
- Journal PDF
- Archives
- La 21^e Minute
- Publicité
- 20 Minutes Média
- Panel des lecteurs
- 2minbooks
- Charte des commentaires
- Mentions légales

SERVICES

- Distribution
- Horoscope
- Recette de cuisine
- Promos Shopping
- Code promo Nike
- Code promo Spartoo
- Jeux gratuits
- Mots fléchés
- Solitaire
- Puzzle
- Mots croisés
- Sudoku


2.5M


2.3M


60K

BOT
20 MINUTES

NOUS
CONTACTER

La fréquentation de 20 Minutes est certifiée par l'ACPM